

REFLETS  
RUE DE LA CONFLUENCE  
93200 SAINT-DENIS

# QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEMAIN

SCCV NEAUCITE LOT B4

TYPOLOGIE : 2 PIECES  
BAT B  
LOT B203  
NIV : R+2



## TABLEAU DE SURFACE

ENTREE	7.6 m <sup>2</sup>
SEJOUR	15.7 m <sup>2</sup>
CUISINE	6.8 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11.8 m <sup>2</sup>
SDE/WC	6.8 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>48.7 m<sup>2</sup></b>
JARDIN D'HIVER	5.6 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE ANNEXE</b>	<b>5.6 m<sup>2</sup></b>

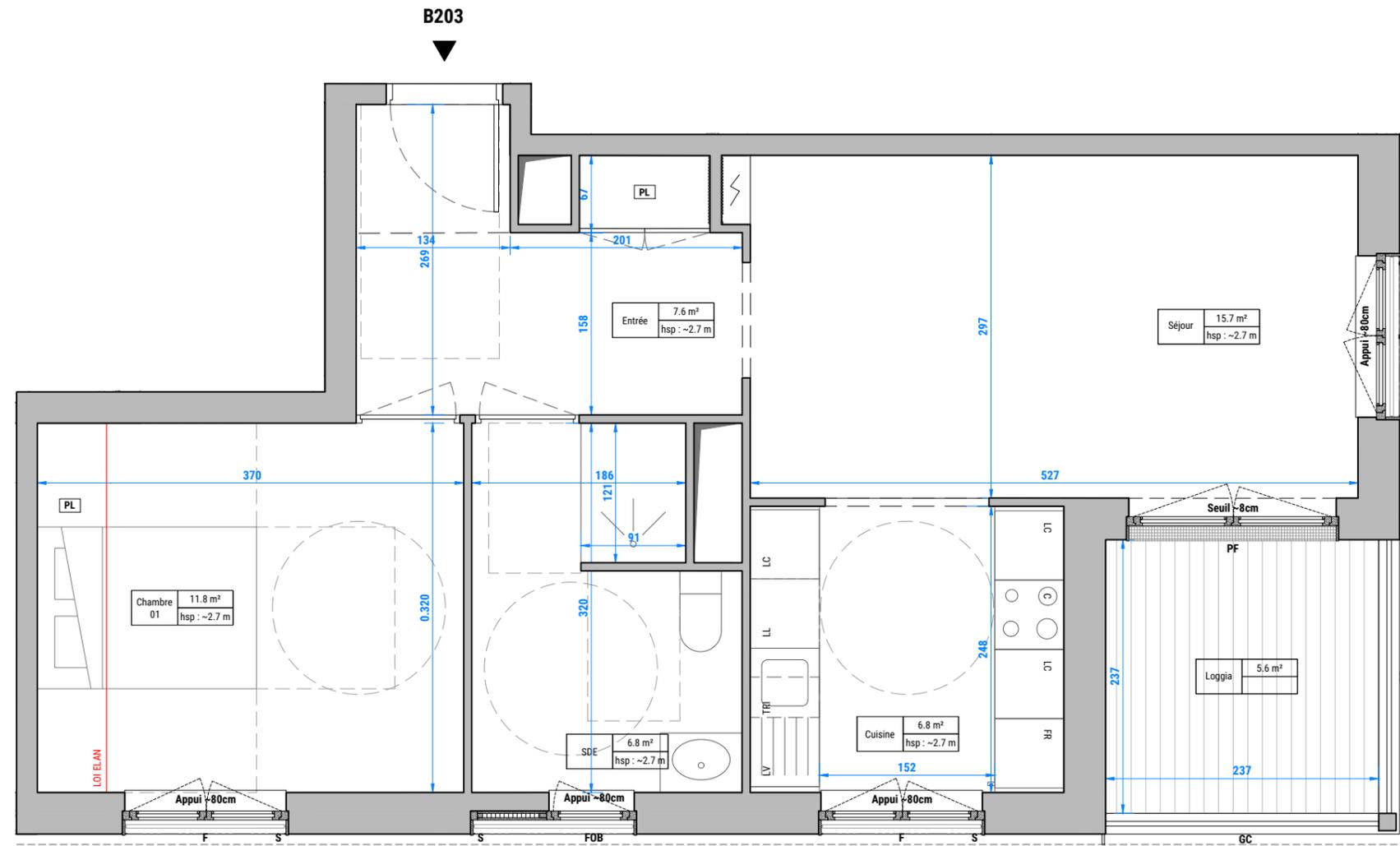
ECHELLE 0 0,5 1m

LEGENDE			
F	FENETRE		FAUX-PLAFOND/SOFFITE
FF	FENETRE FIXE	- - - -	IMPOSTE
PF	PORTE FENETRE	~	TABLEAU ELECTRIQUE
FOB	FENETRE OSCILLO-BATTANT	PL	PLACARD
VR	VOLET ROULANT	LL	LAVE-LINGE
S	STORE	LV	LAVE-VAISSELLE
GC	GARDE-CORPS	LC	LINEAIRE CUISINE
PV	PARE-VUE	C	BLOC CUISSON
		FR	REFRIGERATEUR

MAITRE D'OEUVRE BOURBOUZE & GRAINDORGE

INDICE : B

DATE : 03.2025



Nota : Ces plans ne sont pas des plans d'exécution. Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, administratives ou réglementaires de la réalisation, notamment pour les dimensions libres, les positions de baies, les équipements et la hauteur sous plafond. Les surfaces et les hauteurs sous plafonds indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations, convecteurs, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art 4.1).